

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-372

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2020-372

**Modification des tarifs 2020 du Service public industriel et commercial (SPIC) en charge de l'aménagement, la gestion et de l'exploitation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La crise de Covid-19 affecte lourdement l'économie, certains secteurs d'activité comme le tourisme sont particulièrement impactés.

Le transport de personnes notamment, avec les secteurs de l'aérien, des croisières fluviales et maritimes, subissent de plein fouet cette crise.

A Bordeaux, les cinq paquebots fluviaux présents sur nos pontons ont annulé leur saison, à l'exception du Cyrano de Bergerac de CroisiEurope, mais dans des conditions très dégradées, et la visibilité sur la saison 2021 est faible à cette heure.

Bordeaux Métropole, au travers de son Service public industriel et commercial (SPIC) de gestion et d'exploitation des équipements fluviaux, administre de nombreux pontons et accueille de nombreux bateaux professionnels à vocation touristique sur l'agglomération.

Il est proposé d'adresser un geste commercial significatif au travers d'une forte réduction des redevances d'accostage.

Cette proposition pourrait se traduire ainsi :

- pour les paquebots fluviaux qui sont restés toute l'année en hivernage sur nos pontons : réduction de 80 %. Pour rappel la redevance théorique annuelle est de 62 376 € TTC par bateau. Trois devraient être concernés.
- Pour les paquebots fluviaux qui ont hiverné ailleurs que sur nos installations (exemple : Bassins à flot ...) pendant 2 mois maximum : facturation au prorata des mois réels de présence sur nos pontons.
- Pour les day cruises (bateaux professionnels à vocation touristique) : facturation à partir du premier mois de reprise d'activité jusqu'à la fin de l'année calendaire.

L'impact financier de l'ensemble de ces mesures est estimé à cette heure à une perte de recettes comprises entre 270 000 et 280 000 € TTC selon la réalité de l'activité.

Il est également proposé que les tarifs 2021, pour ces catégories de bateaux, restent inchangés au tarif initial voté pour 2020 (dans le cadre de la délibération globale des tarifs qui vous sera présentée lors d'une séance du conseil métropolitain en fin d'année), et qu'une réflexion stratégique soit menée à l'échelle du bassin de navigation, afin de définir un plan de relance du secteur en concertation avec les gestionnaires d'équipements des autres destinations : Cadillac, Pauillac, Blaye, Royan, Bourg sur Gironde, Libourne.

Les tarifs 2021 seraient alors adaptés ultérieurement, au regard de l'évolution de la crise sanitaire, et du résultat de cette réflexion stratégique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°93-23 du 08 janvier 1983,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,

VU la délibération 2019-761 relative à la fixation des tarifs et redevances des services publics pour 2020,

VU la proposition exposée par la mission tourisme pour modifier les tarifs applicables aux paquebots fluviaux et aux bateaux professionnels,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du SPIC « régie dotée de l'autonomie financière d'aménagement, de gestion et d'exploitation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole » en date du 30 septembre 2020.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la situation d'urgence sanitaire, liée au Covid-19, a des conséquences multiples importantes sur l'activité des bateaux de tourisme fluvial hébergés par Bordeaux Métropole, et qu'il y a lieu de soutenir de manière exceptionnelle cette filière durant cette période sensible.

DECIDE

Article 1 :

- pour les paquebots fluviaux étant restés en hivernage sur nos pontons : baisse du tarif de 80 % ;
- pour les paquebots fluviaux qui ont qui ont hiverné ailleurs que sur nos installations (exemple : Bassins à flot ...) pendant 2 mois maximum : facturation au prorata des mois réels de présence sur nos pontons ;
- pour les day cruises (bateaux professionnels à vocation touristique) : facturation à partir du premier mois de reprise d'activité, jusqu'à la fin de l'année calendaire.

Article 2 : d'engager une concertation avec les autres gestionnaires d'escale du bassin de navigation, afin d'élaborer un plan de relance de la filière, et, le cas échéant, de proposer l'adaptation de la politique tarifaire courant 2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--